



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37746

## Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement du latin et du grec dans le cadre de la réforme des lycées. 465 000 élèves du collège au lycée en section littéraire, mais également en section scientifiques ou économiques et sociales étudient le latin (seconde langue étudiée après l'anglais) et le grec, parce qu'ils ont bien compris que les langues et cultures de l'antiquité leur permettraient de s'approprier la langue française et le patrimoine culturel européen. La réduction des horaires comme prévue dans la réforme de la classe de seconde risque d'être néfaste à l'enseignement des options et donc à l'enseignement du latin et du grec. La réforme interdit *de facto* aux élèves scientifiques de choisir des langues anciennes en établissant une concurrence entre les modules sciences et humanités, en offrant dans les modules un enseignement renforcé des matières de tronc commun. En outre, loin de supprimer les filières, elle les renforce en marginalisant encore davantage la filière littéraire. Par ailleurs la réforme remet en question la continuité d'enseignement du latin et du grec entre le collège et le lycée. Les lycéens ne s'investiront pas dans un enseignement qu'ils ne pourront pas valider au baccalauréat. Enfin, en marginalisant le latin et le grec, elle prive l'enseignement d'un facteur d'intégration et de promotion sociale. Ces disciplines sont, comme d'autres disciplines littéraires, victimes d'une logique de rentabilité à court terme et aux conséquences culturelles désastreuses. Aussi, il lui demande de restaurer sa place aux options latin et grec dans sa réforme des lycées.

## Texte de la réponse

Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ; mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. C'est dans le cadre des propositions de Richard Descoings que sera traitée la question de l'avenir des langues anciennes au sein des sections littéraire, scientifique ou économique et sociale dans l'enseignement du lycée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 37746

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 16 décembre 2008, page 10831

**Réponse publiée le** : 30 juin 2009, page 6562